L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 JANVIER 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 16 JANVIER.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES

On trouvera [illegible] à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les [illegible] des cours.
En à la troisième page nombre d'annonces.

[illegible]

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des [illegible] [illegible]

Par Anthony Fernandez, à la Bourse des Négociants [illegible]

Par G. de Feriet, à la Bourse des Négociants [illegible]

Par E. Turpin, [illegible] MM. A. Rochereau & Co. [illegible]

Par E. Roger & Co. [illegible]

Par S. Gottschalk, à 3 heures, [illegible]

Par J. C. Beard, [illegible]

Par J. P. Bellanger, [illegible]

Par C. Vabre, [illegible]

Par Hoffmann & Martin, [illegible]

Par Vincent & Co. [illegible]

Emigrants Allemands.

[illegible]

Nous lisons dans le Baton-Rouge Advocate :

Les travailleurs continuent à être en bonne demande et fort peu de planteurs ont pu se procurer un nombre suffisant.

Quelques travailleurs blancs ont été envoyés, et nous pensons que ceux qui les emploieront ne regretteront pas d'avoir obtenu leur service. Une personne, sur le Bayou Grosse Tête, a pu avoir 25 Allemands et 50 autres venant de New-York avec leurs familles ont passé ici pour se rendre dans les plantations d'en haut.

Nous apprenons qu'un planteur d'Ouest-Feliciana a engagé 50 soldats du régiment du Minnesota licenciés, pour cultiver à la condition d'être payés sur la récolte dont ils auront une part.

Dans les plantations de l'intérieur, les nègres désertent toujours leurs vieux maîtres et se portent vers les villes, après avoir joui, pendant quelques semaines de leur liberté nouvellement acquise et de toutes les dissipations qu'elle permet, y perdent toute envie de retourner aux champs, et le nombre de ceux qui consentent à se rengager dans les travaux agricoles est fort petit. Il donc la situation est la même pour tout le Sud, il ne saurait y avoir qu'une pauvre perspective de récolte.

Renvoi d'employés.—Par un ordre du département de la guerre, en date du 28 décembre, les commandants de départements réduiront autant que possible le nombre des employés civils engagés dans les divers corps d'armée. Ils seront remplacés partout où leurs places pourront être occupées par des militaires, [illegible] au service des troupes, et quand il est indispensable de garder des employés civils, préférence devra être donnée à des personnes honorablement licenciées du service ou devenues invalides par suite de blessures reçues ; ce changement devra avoir lieu aussi promptement que possible. — L'ordre ci-dessus est signé et contresigné par le major-général Canby.

Les Affaires du Mexique.—Nous lisons dans le Constitutionnel :

Le ministre plénipotentiaire du Mexique à Paris, M. José Hidalgo, a pris place sur le vapeur la France de la Compagnie transatlantique, sorti hier du port de Saint-Nazaire. Bien des bruits ont été mis en circulation à l'occasion de ce départ. Nous les démentirons tous en disant que M. Hidalgo a été appelé à Mexico par son souverain, et que son absence ne se prolongera pas au-delà de trois mois.

Quant à la situation de M. Langlais, elle est bien simple. On compte sans peine qu'avant de prendre officiellement possession de fonctions élevées, M. Langlais tienne à connaître le pays et les hommes, et à étudier les besoins de l'Etat.

En ce moment le gouvernement doit se préoccuper sérieusement de la formation de son armée. Bien commandés, régulièrement payés, luttant pour des principes dont ils comprennent la signification et la valeur et non plus sous des drapeaux dont la couleur changerait constamment, les soldats mexicains ont montré récemment qu'ils étaient capables de se soumettre à une discipline sévère et de combattre efficacement les ennemis du pays. En leur adjoignant quelques robustes étrangers, composés d'hommes [illegible] Français, Allemands, Belges, Suisses, on créera au Mexique un noyau de troupes qui consolidera l'œuvre de notre expédition militaire. L'enrôlement de volontaires européens a d'ailleurs un autre but : c'est d'aider à la colonisation. Les régiments étrangers formeront des centres autour desquels viendront se grouper les émigrants de chaque nationalité, heureux de trouver loin de la patrie des défenseurs parlant leur langue, ayant leurs habitudes de vie, quelquefois des parents et des amis destinés, aux mêmes épreuves, colons à l'occasion de leur engagement.

Au nombre des 479 passagers qu'emporte la France se trouve le colonel Dupin. Ce brave officier va reprendre le commandement de la contre-guérilla qui a rendu de si grands services dans les Terres-Chaudes.

LA RÉFORME ÉLECTORALE EN ANGLETERRE.

Le projet de réforme électorale de M. Bright est vivement combattu en Angleterre par les organes des divers partis. M. Bright, on se le rappelle, borne ses vœux à une extension du droit électoral à un million de citoyens ; or les deux millions [illegible] cette réforme ; [illegible] la vieille roche [illegible] On peut en juger d'après un article du Times, qui s'exprime ainsi :

"Nous ne croyons pas que le Parlement adopte un bill de réforme donnant à l'Angleterre un million d'électeurs de plus ; nous ne croyons même pas que le gouvernement le présente. Quand même le bill passerait, il ne produirait pas dans la législature des modifications suffisantes pour faire réaliser les mesures proposées par M. Bright. Et, alors même que cette nouvelle force de plus viendrait [illegible] les changements sociaux qu'il désire. Il y a dans la société anglaise un esprit conservateur qui s'accumule depuis des siècles, comme la chaleur des âges passés s'est accumulée dans les mines de houille. L'équilibre national est si solidement établi, que ce mouvement presque révolutionnaire ne produirait qu'un ébranlement passager, suivi bientôt du rétablissement de l'ancien équilibre. 'C'est ce qui s'est produit après le bill de 1832, et si le bill de M. Bright devenait une loi, cela se manifesterait d'une manière plus énergique encore. On verrait toujours la même classe au pouvoir, s'appuyant sur les mêmes lois. Mais il n'est pas de législateur qui puisse réaliser les désirs de M. Bright."

Les organes du parti tory sont, sur ce point, d'accord avec la feuille de la Cité. Voici, en effet, comment s'exprime aujourd'hui the Press à l'égard de M. Bright et de son plan de réforme :

"Les doctrines préconisées par M. Bright ont en tout temps et en tout pays provoqué la révolution ; si elles sont adoptées chez nous, elles produiront inévitablement les mêmes résultats. Il vise à établir la suprématie de la populace, et si, une fois, il atteint son but, le régime constitutionnel bien équilibré disparaîtra bientôt. On s'aperçoit que trop en ce moment le danger qu'il y a de céder à la pression démocratique. Le but qu'ont en vue M. Bright et ses amis, est non pas d'élargir constitutionnellement la sphère de la représentation, mais d'absorber le corps électoral actuel en faisant passer la puissance électorale aux mains d'une seule classe, et à la moins faite pour exercer la suprématie. Il n'est là un changement auquel tout homme politique vraiment indépendant doit s'opposer."

Opéra italien.—La seconde représentation de Faust a eu encore plus de succès que la première. Plus on entend cette admirable musique, mieux on en apprécie les beautés. Tout a bien marché hier et nous avons constaté avec plaisir des améliorations sensibles en toute chose. Le quatrième acte a été surtout bien rendu d'un bout à l'autre et le ténor Errani s'est montré les honneurs du bis. Le ténor Errani était mieux en voix, bien qu'il n'ait pas encore tous ses moyens. Mademoiselle Caslani s'est surpassée et a très-bien chanté et valse de bijoux. Marra a été très-[illegible] dans la scène de la malédiction. Faust fera décidément fureur cette saison.

Ce soir on donne Lucrezia Borgia, opéra qui a été chanté déjà avec beaucoup de succès par mesdames Ghioni, [illegible] et les autres artistes.

Toile patentée pour les toits.—Nous croyons devoir appeler l'attention sur l'annonce que publie aujourd'hui dans l'Abeille, M. Francis Humphreys, 63 rue Royale. [illegible] tentée qu'il vend pour couvrir les toits, au lieu de merrains et d'ardoises, est à l'épreuve de l'eau et du feu. Nous avons vu [illegible] de cette toile, avec le plus grand succès, et nous affirmons que l'on ne connaît rien trouver de plus léger et de plus solide en toiture. Pour toitures économiques rien n'égale la toile patentée de M. Humphreys.

Fabrication de tabac.—On verra par un annonce insérée dans nos colonnes que MM. Sutherlin et Warren ont pris pour associé M. Jas F. Callaway et que leur raison sociale est Sutherlin, Warren & Co.

Cette maison, dont le magasin est rue Gravier, Nos 165 et 167, fait les affaires de commission, et a toujours en main un assortiment considérable des meilleurs tabacs de la Virginie, reçus directement des manufactures, ainsi que des meilleurs cigares. Voir leur annonce pour plus de détail.

Le Dr. B. M. Barbery, chirurgien-dentiste, a transporté ses bureaux du No 19 rue Baronne au No 165 rue du Canal.

L'affaire des étudiants de Paris.

Pour édifier l'opinion publique, dit le Moniteur, sur les interprétations données par certains journaux relativement aux étudiants qui viennent d'être l'objet d'une mesure disciplinaire de la part du conseil académique de Paris, il suffit de publier ce arrêté la délibération de ce conseil :

CONSEIL ACADÉMIQUE DE PARIS.
Séance du 12 décembre 1865.
(Extrait du procès-verbal.)

Le conseil académique,
Vu les lettres du ministre de l'instruction publique, en date du 5 et 12 décembre 1865, et les documents qui y sont joints,
Vu l'ordonnance du 5 juillet 1820, et notamment les articles 18, 19 et 20 ;
Vu l'article 36 de l'ordonnance du 2 février 1823 ;
Vu l'ordonnance du 2 février 1836 ;
Vu les articles 34 et 35 du statut du 9 avril 1825 ;
Vu l'art. 25 de la loi du 15 mars 1850 ;
Vu la loi du 14 juin 1854 ;
Ouï le rapport de la commission de l'enseignement supérieur ;
Considérant que les étudiants Rey (Emile-Jules-Aristide), Regnard (Adrien-Albert), Lafargue (Paul), Jacquelard (Victor-Charles), Bigourdan (François-Emile), de l'Ecole de médecine ; Losson (Edouard-Auguste) et Casse (Germain-Eugène-François), de l'Ecole de droit dans la réunion dite Congrès international des étudiants à Liége (séances des 30, 31 octobre, 1er novembre 1865, dans les manifestations qui ont précédé ce congrès, ou dans le meeting de Bruxelles (3 novembre) qui l'a suivi, se sont livrés aux excès les plus coupables ; qu'ils ont, les uns insulté le drapeau de la France, glorifié la Terreur et le drapeau rouge ; les autres outragé la religion et attaqué violemment les principes sur lesquels repose l'ordre social ; que plusieurs ont fait appel à l'insurrection et à la guerre civile ; que tous, soit par leurs discours, soit par leurs actes, ont outragé le gouvernement de leur pays.

Considérant que, d'après les documents communiqués au conseil, ces faits résultent notamment :

1o. Pour le sieur Rey : de ce qu'à son arrivée à Liége, le 29 octobre, il a été le premier à déployer le drapeau noir ; de ce qu'il a harangué les étudiants pour les inviter à reconquérir les libertés perdues et à organiser une alliance contre la tyrannie ; de ce qu'il a joué le principal rôle dans une réunion préparatoire de quarante personnes, réunion dont il fut nommé président, et, dans laquelle furent proférés d'odieux propos et préparées les manifestations du congrès ; de ce qu'à la deuxième séance du congrès (30 octobre), il a réclamé le drapeau rouge et fait appel à tous les peuples pour marcher au secours des nations opprimées et des libertés ravies ; de ce qu'enfin il en appelle dans le meeting de Bruxelles (3 novembre) à l'insurrection et à la force ;

2o—Pour le sieur Regnard : de sa participation active à l'association dirigée contre le gouvernement [illegible] ; et de ce qu'à titre il a été nommé vice-président de la réunion précitée ; de ce qu'en [illegible] la séance du congrès (mardi 31 octobre), il [illegible] ces paroles du sieur Cassé : « Il faut chasser Dieu... l'homme et Dieu. » De ce que, le 2 novembre, après un dîner offert par les étudiants [illegible] et suivi d'un bal, il monte dans la tribune des musiciens et entonne des chants pro[illegible] un appel à l'insurrection.

3o—Pour le sieur Lafargue : de ce que, le 29, jour de l'arrivée à Liége, il a pris la parole après le sieur Rey pour demander la suppression des couleurs nationales et l'adoption d'une seule couleur, la couleur rouge ; de ce que, dans la deuxième séance, il attaque les principes de l'ordre social et termine par ces mots : « Dieu, c'est le mal ; la propriété, c'est le vol. »

4o—Pour le sieur Jacquelard :
De ce qu'au congrès de Liége, il proclame des doctrines révolutionnaires, anti-religieuses, anti-sociales ; « Nous sommes, dit-il, révolutionnaires, socialistes, athées ! » de ce qu'à une autre séance du même congrès, il demande qu'on en finisse avec la morale chrétienne, de ce qu'au meeting de Bruxelles, il fait appel à la guerre civile. « Il est un congrès, dit-il, que nous hâtons de tous nos efforts et qui sera d'une autre nature que celui de Liége. Il se tiendra dans la rue, celui-là, et nos fusils concluront. »

5o—Pour le sieur Bigourdan :
De ce qu'à l'arrivée à Liége des étudiants français, il achète le drapeau noir qu'un groupe d'étudiants arbore au milieu des couleurs nationales ; de ce qu'il s'associe à toutes leurs manifestations coupables ; de ce qu'au lieu d'atténuer la portée de nos faits, lorsqu'il est appelé à donner des explications dans la commission d'instruction préparatoire du conseil académique, il les aggrave par la violence de son attitude et de son langage.

6o—Pour le sieur Losson :
De ce que dans la séance du congrès de Liége, en date du 29 octobre, il proclame la nécessité d'arborer le drapeau rouge ; de ce que dans le meeting de Bruxelles, le 3 novembre, il prononce ces mots : « C'est sur le champ de bataille qu'il faut nous donner rendez-vous ; je n'ai qu'un mot à dire : Aux armes ! »

7o—Pour le sieur Casse (condamné en 1862, comme gérant du journal le Travail), de ce qu'à son arrivée à Liége, il faisait partie du groupe d'étudiants qui a arboré le drapeau noir ; de ce qu'à la séance du congrès du 30 octobre, il a prêché le 21 janvier 1793, le jour le plus glorieux pour le peuple français ; de ce qu'il a insulté le sol de France, qui « s'appelle la Terreur » ; de ce qu'enfin au meeting de Bruxelles, il a prononcé ces paroles : « Citoyens, je vous demande un serment ; nous sommes les hommes. Eh bien ! jurons haine à la bourgeoisie, au capital, droit au travail ; nous [illegible] une conception absolue, droit aux travailleurs ! Unissons-nous et groupons-nous autour du drapeau rouge qu'on [illegible] attentat jadis, ne comprenant que trop que le peuple a été bien trompé et l'appel aux armes, le peuple qui lutte et qui triomphe. En 1830, en 1848, le peuple a été trompé, mais dupe. Il devait savoir et nous endurerons plus longtemps l'esclavage. »

Considérant que les étudiants ci-dessus désignés ont été cités par le conseil académique pour être entendus dans leurs explications et moyens de défense ;

Considérant que le sieur Losson a fait défaut ;

Considérant que le sieur Casse, qui s'est rendu à l'appel du conseil, et qui a été entendu dans la séance du 12 décembre, après avoir reconnu la compétence du conseil académique et lu un écrit où il s'exerçait ses actes et propos accompagnés en France, l'a déclinée absolument et en appelle à l'étranger.

Considérant que les sieurs Rey, Regnard, Lafargue, Jacquelard et Bigourdan, invités de s'expliquer dans l'instruction préparatoire faite aux termes de l'article 109 du décret du [illegible] 15 novembre 1811, avaient refusé de répondre, sous le prétexte que les actes et propos dont ils étaient inculpés s'étaient produits sur la terre étrangère, et qu'ils ne relevaient plus de la juridiction d'un conseil académique qui d'aucun tribunal français.

Considérant que dans une première comparution le vice-directeur, assisté des doyens, n'avait fait connaître à tous et à chacun d'eux les faits et propos qui leur étaient imputés ;

Considérant que les mêmes étudiants, invités à comparaître devant le conseil académique, séance du 12 décembre, ont refusé de comparaître devant le conseil, en donnant pour motif que leurs faits et leurs propos, dans le temps, ne sont pas susceptibles de tomber sous la censure d'un tribunal français, alors même qu'ils se rattacheraient aux devoirs et aux obligations de l'étudiant ;

Considérant que l'action disciplinaire instituée pour maintenir, dans l'intérêt public, la dignité de caractère et de conduite de ceux sur lesquels elle s'exerce, a toujours été indépendante de l'action criminelle ou correctionnelle, et qu'elle n'est pas circonscrite dans les limites territoriales que la loi a imposées à cette dernière ; considérant dès lors qu'elle suit à l'étranger comme en France le magistrat, l'officier, le fonctionnaire, le professeur, l'étudiant qui y sont assujettis.

Considérant que la surveillance de la conduite de l'étudiant, au dedans comme au dehors de l'école, est l'un des devoirs et l'un des droits inhérents aux attributions de l'autorité académique et des facultés que seul certificat d'application ou diplôme ne peut être délivré ou conféré, sans que le recteur ou les doyens aient attesté que l'étudiant est digne par sa conduite du certificat d'aptitude ou du diplôme ;

Considérant que la gravité des faits comporte l'exclusion à toujours de l'Académie de Paris des étudiants à la charge desquels ils sont constatés ; qu'elle peut de plus motiver une exclusion temporaire de toutes les académies de l'empire ;

Mais considérant que, sur ce dernier point, le conseil impérial de l'instruction publique est seul compétent :

Délibère et arrête que les étudiants Rey, Regnard, Lafargue, Jacquelard et Bigourdan, de la faculté de médecine, Losson et Casse, de la faculté de droit, sont exclus à toujours de l'Académie de Paris.

Le conseil émet en outre l'avis qu'il y a lieu de renvoyer l'affaire au conseil impérial.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de l'académie, Boulet.

Le nouvel opéra de Paris.

On écrit de Paris, 10 décembre :

Paris se prépare de toutes les manières à l'Exposition universelle de 1867, qui amènera dans son sein des millions de visiteurs étrangers, et il pousse notamment avec ardeur tous les grands travaux d'utilité et d'embellissement public, de façon à se présenter avec éclat aux regards du monde. Partout ce ne sont que boulevards, rues et squares en construction, et dans ces vastes quartiers on vient encore de donner congé à des milliers de locataires dont les habitations vont tomber sous le marteau. Jamais on n'a vu remuer autant de terre, de plâtre, de pierres et de fer au milieu d'une ville !

En même temps, le nouvel Opéra s'élève, sous l'effort d'une armée d'ouvriers, et dès maintenant on peut se faire une idée du caractère grandiose et de la magnificence de l'édifice. Le gros œuvre est très avancé, on travaille aux colonnades ; mais quand tout l'extérieur sera fini en apparence, combien il restera à faire à l'intérieur, et quel immense travail décoratif et ornemental à terminer ! Lorsque Salomon bâtit le temple de Jérusalem, les matériaux arrivaient tout façonnés de Tyr, de sorte que, dit l'Ecriture, l'œuvre fut achevée sans qu'on eût entendu le bruit du marteau et le grincement de la lime. On ne pourrait dire autant du nouvel opéra ; les matériaux arrivent tout taillés, non pas des côtes de Phénicie, mais du Jura, des Vosges, des Alpes, et les anciennes maisons se superposent sans qu'on entende le moindre bruit dans le quartier.

On doute cependant que l'édifice puisse être inauguré en 1867, tant de palais sont restés et l'ornement compliqué. Les colonnades sont d'une magnificence inouïe ; on y emploie des marbres de toutes les couleurs et de toutes les provenances, depuis le marbre violet du Jura, le granit rose d'Ecosse, le granit vert des Vosges, le jaspe du Mont Blanc, le marbre de Suède, le marbre d'Alger, etc. Toutes ces teintes riches et variées produiront un ensemble splendide et imposant. A l'intérieur, on emploiera d'autres marbres venus de ce qu'on dit qu'on s'est décidé à [illegible] Algérie, sur nombreuses [illegible] [illegible] des marbres connus dont les [illegible] place à la lumière.

La dépense totale est évaluée à 40 millions. C'est une somme énorme, et, sans être trop [illegible] [illegible] Napoléon [illegible] [illegible] « Mais [illegible] le ministre, l'Opéra est la gloire de la France.—Non, reprit le maître, c'est le théâtre français, où l'on joue Corneille, Racine et Molière, qui est la gloire de la France. L'Opéra n'est que la vanité ! »

M. Napoléon était bien. Aujourd'hui nous dépensons 40 millions pour cette question de vanité. Il est vrai qu'ensuite Paris pourra se vanter de posséder la plus magnifique salle de spectacle de l'univers.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Prochaine ouverture des Chambres françaises.

CONJECTURES SUR LE DISCOURS DU TRONE.

Sentiments de Napoléon à l'égard des E.-U.

Charges contre Davis et Clay.

Résolution présentée au Sénat pour les faire juger.

Demande d'une commission militaire.

Opposition à cette mesure.

Interruption des lignes télégraphiques.

New-York, 15.—Une dépêche à la "Tribune" dit qu'une lettre parisienne, émanée d'une source digne de foi, annonce que les Chambres législatives de France se réuniront vers le 18 du courant.

L'Empereur, dans son discours d'ouverture, exprimera des sentiments de paix et d'amitié à l'égard des Etats-Unis et à même que, dans l'intervalle, les relations des deux pays ne deviennent hostiles, et n'impliquent une question d'honneur, il promettra d'évacuer le Mexique aussi promptement que possible.

Washington, 15—Sénat—M. Howard, du Michigan, a présenté une résolution jointe déclarant que, attendu que d'après le rapport du secrétaire de la guerre, il paraît que MM. Davis et Clay sont détenus en prison parce qu'ils sont impliqués tous deux dans l'assassinat du président Lincoln et pour le meurtre des soldats fédéraux comme prisonniers de guerre, c'est pourquoi il est résolu que ce rapport recommande qu'ils soient immédiatement jugés par une commission militaire.—On a objecté à la résolution qui est renvoyée.

[Les lignes télégraphiques sont à bas au nord de Memphis.]

(Autres dépêches.)

Washington, 14 janv.—Le général Grant recommande officiellement qu'il soit retenu dans le Sud une suffisante force militaire pour y assurer la tranquillité, et tant que ces précautions dureront il doute qu'il soit convenable de mettre des armes dans les mains de la milice.

Le secrétaire de l'intérieur Harlan a été élu sénateur des Etats-Unis par la législature de l'Iowa, pour le terme qui commencera le 7 mars.

CHRONIQUE LOCALE.

Première Cour de District.—Le jury a déclaré P. H. Williams coupable d'avoir volé, au préjudice de M. Varbeco, une malle et du linge évalués à deux cents piastres.

Billy Manuel a été déclaré coupable d'avoir enlevé une petite somme d'argent de chez J. Maingra, au coin des rues Dryades et Poydras ; Louis Julius, d'avoir volé à M. G. Abbott trois billets de $20 du Trésor des E. U. ; Henry Williams, d'avoir volé $13 à Paul Crum ; Emma et Susanna, femmes de couleur, d'avoir volé des robes et d'autres articles de toilette à Sam. Lee.

—Ger. Goodfrey et les hommes de couleur Henry Plummer et Robert Johnson, accusés de larcin, ont été acquittés.

Enquêtes.—Fanny Hopkins, femme de couleur, âgée de 35 ans, est morte dans un terrain au à l'angle des rues Varsovie et Beauregard, 3me district. Les jurés ont attribué sa mort à la faiblesse et au manque de soins. Fanny était Virginienne.

—Michel Dirney, Irlandais, âgé de 28 ans, est mort d'hydropisie au No 276 de la rue de Craps.

—On a trouvé, dans le fleuve, au pied de la rue St-Pierre, le cadavre de S. Kroeger qui s'est noyé accidentellement, le 10 de ce mois, en débarquant des steamers. Le verdict accuse la compagnie de négligence ; il y est dit que le quai n'est point protégé et que Kroeger est tombé à l'eau en descendant du steamer Costa Rica. Le jury était composé de E. Leberman, B. Peizer, G. B. Parker, David Kalber et J. Clerk. Kroeger était Russe et avait vingt un ans.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 15 janvier.

Il y a eu deux élections de directeurs, aujourd'hui. A la banque de l'Union, MM. Alfred Pena, E. Asnand, E. H. Thorn, E. F. Leville, beuvre, Samuel McConnell, J. Glann, J. T. Doswell, A. B. Griswold et J. B. Slawson ont été choisis pour l'année ; à la banque des Mechanics and Traders, MM. W. G. Robinson, Alex Hayes, H. Benner, E. W. Bodd, Newton Richards, J. H. Ledgwigson, W. G. Vincent, Thomas Langridge et N. H. Dudley ont été élus. MM. Glann, Doswell, Griswold et Slawson sont de nouveaux membres de la direction de la banque de l'Union, MM. Ledgwigson, Vincent, Langridge et Dudley de nouveaux directeurs de la banque des Mechanics and Traders.

Il a régné peu de mouvement sur le marché général, à cause du mauvais temps. Le coton, au contraire, a trouvé plus d'acheteurs que d'habitude. Les transactions ont atteint le chiffre de 8750 balles à une nouvelle hausse de 1 cent par livre. Nous ignorons à quoi ces fortes opérations doivent être attribuées. Le change étranger, hausse, mais les acheteurs ne se sont présentés que lentement. On était, néanmoins, disposé à remplir les ordres de crainte d'avoir à payer davantage plus tard. Les ventes des deux derniers jours s'élèvent à 14,000 balles — ce qu'il devrait beaucoup ajouter à la quantité de change américain et étranger, la demande étant pour l'Europe et pour le Nord.

L'or s'est vendu, à l'ouverture, à 139 1/2 à 140 et, après s'être élevé à 141 1/2, a clos ferme à 141 contre 139 samedi soir. Les opérations comprennent $5000 à 139 1/2 ; $3500 et $10,000 à 139 3/4 ; $3000 et $20,000 à 140 ; $13,000 à 140 ; $15,000 à 140 1/8 ; $3000 et $10,000 à 140 1/4 ; deux lots de $2000, deux de $15,000, $25,000 et $30,000 à 140 1/2 ; $2000, deux lots de $3000, $6000 et $15,000 à 141 ; $6000 à 130 1/2 et 141 1/4 ; $5000 à 141 1/2. La demande a été fort animée et on a pensé que la plupart des achats étaient pour l'intérieur. L'opinion que le stock de la monnaie d'or est considérablement réduit a donné plus de fermeté au marché.—Il s'est vendu quelque petits lots de demi piastres américaines, à compter $400, à 135. Les courtiers donnent 132 des petits montants qui leur sont apportés. Les piastres mexicaines sont à peu près sur le même pied que l'or, et un lot de 2800 a été échangé pour des pièces de dix piastres, au pair.

Les prétentions des détenteurs ont arrêté la vente de change étranger ; on a tenu le sterling de première classe à 149 1/2 à 150, taux auxquels les acheteurs ne voulaient point se soumettre. Les transactions embrassent 7000 livres à 144 à 145 les traites commerciales et 146 à 147 les clear ; 9000 (4000 et 5000) clear à 148 1/2 ; 3000 à 148 3/4 ; 6000 à 148 1/2 à 149 ; 6000 (3000 et 3000) à 149 ; une petite somme à 150. — Il s'est vendu 190,000 francs en change commercial à 3.78 3/4, ce qui est une hausse ; 140,000 (60,000 et 80,000) à 3.80 ; 50,000 à 3.81 1/4.—Nous cotons maintenant le sterling à 144 à 146 les traites commerciales, 147 à 148 les bons échus et 148 1/2 à 149 le No 1 ; quelques traites de première classe à 150. Le change commercial sur France est à 3.78 3/4 à 3 3/4 1/2. Les banques tiennent le sterling à 150 à 151 et les francs à 3.77 1/2 à 3.75.

La quantité de change américain n'a été que modérée. Il s'est vendu au dehors $100,000 à vue sur New York, en deux sommes égales, à 1 1/8 d'escompte, ce qui est une hausse ; $270,000 (30,000, 50,000, 100,000 et 100,000) à 1/4 ; une autre somme au même prix ; $50,000 à cinq, dix et quinze jours à vue à 1 3/4 ; $25,000 à dix jours à 1 5/8 ; $20,000 à quinze jours à 2 ; $50,000 à trente jours à 2 3/4 ; $50,000 à trente jours sur Boston, au même taux.

75 actions de la banque de l'Union se sont vendues à 47.50 ; 100 de la banque de l'Etat de la Louisiane à 50 ; 17 de la compagnie du Gaz à — ; 130 de la banque du Canal à $38.50, ce qui est une hausse, et 50 de la banque de la Nouvelle-Orléans à 43.50.—Il ne s'est pas vendu de bons de la ville ; les consolidés sont cotés à 88 et les émissions en faveur de chemins de fer à 82.

$8,000 de la banque des Marchands ont rapporté 75 cents à la piastre.

Nous cotons les billets de la Banque de la Louisiane à 48 à 49 et 50 à 52 cents à la piastre ; ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 68 à 70 et 72 à 73 ; ceux de la Banque des Marchands à 70 à 72 et 76 à 77 ; ceux de la Banque du Crescent City à 80 à 82 et 83 à 85 ; ceux de la Banque de l'Union aux mêmes prix ; ceux de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 80 à 82 et 85 à 87.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 15 janvier 1866.

Coton.—L'activité dont nous avons parlé dans notre dernier rapport a encore marqué le mouvement aujourd'hui, et même, l'entrain a été plus prononcé ; et, bien que les facteurs aient demandé une hausse de 1 à 2 cts par livre, la demande n'en a pas moins été générale et a duré jusqu'à la clôture des affaires, heure à laquelle les transactions avaient atteint un montant de 8750 balles, prises par dix neuf courtiers, six desquels ont pris, respectivement, 1250, 1800, 980, 900, 869 et 800 balles, la balance ayant été divisée en lots de 500 à 25 balles et répartie entre les autres acheteurs. Les prix ont montré quelque irrégularité, mais, en somme, ils ont été de 1 cent au-dessus des prix courants de samedi dernier. En conséquence, nous cotons l'ordinary à 40 à 42 cts, le good ordinary à 45 à 46, le low middling à 46 à 48 et le middling à 50 à — Il s'est vendu du strictement low middling, extra courant, à 50 cts, mais le fait ne doit pas être regardé comme un criterium sur le marché. 48 cts la livre ont été offerts pour une liste d'un certain étendue et classé strictement low middling, mais les facteurs n'ont pas voulu consentir à accepter moins de 48 1/2. De bonne heure dans la journée, il y a eu des transactions à des prix que, mardi dernier, on aurait pu regarder comme bas, mais ces cas ont été considérés comme clair-semés. Quelques personnes cotent le strict low middling à 48 à 49 cts mais nous regardons les chiffres donnés plus haut comme étant ceux élevés. Le marché a puisé des forces additionnelles dans une nouvelle hausse opérée dans le change étranger.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865	balles	83339
Reçu depuis samedi		7643
précédemment		418859
		418583
Expédié aujourd'hui		
précédemment		309773
		314855
Stock en main à bord de navires non expédiés		188211

Sucre et mélasse.—Le marché est actuellement mieux approvisionné de sucre et de mélasse et les arrivages, depuis samedi, ont été de 112 boucauts de sucre et 223 barils de mélasse. La demande paraît cependant avoir cédé. Le temps est humide, la levée est boueuse et peu favorable au mouvement et les ventes d'aujourd'hui ont été très bornées. En voici les détails : 175 boucauts de sucre en divers lots à 13 3/8 cts la livre de bon commun à low fair, 14 cts le bon, 15 pour le seconde, 15 1/2 pour le fully fair et 17 cts pour le jaune clarifié. 150 barils de mélasse seulement ont changé de mains à 80 cts le gallon de fair à good et 90 à 92 1/2 pour la bonne à prime. Il a été importé 150 barils de mélasse nouvelle, de Cube,—la seule importation de ce genre qui ait encore eu lieu cette semaine, et cet envoi est à vendre.

Produits de l'Ouest et Provisions—Le mauvais temps a arrêté le mouvement au dehors et il ne s'est fait que bien peu de chose aujourd'hui.

Farine—Le marché est calme et sans changement et n'éprouve qu'une demande locale. Les ventes de ce jour se sont bornées à 1000 barils qui ont changé de mains aux prix suivants : fine $7 25, 7 37 1/2 et 7 50, superfine $ 25, good extra $11 75, choix $12 et $12 50 le baril.

Porc—Il n'y a que bien peu de porc sur le marché. Un lot de 66 barils de mess nouveau s'est vendu à $36 le baril. L'article se vend en détail $36 à $36 50 le baril.

Maïs—Les approvisionnements de maïs sont meilleurs et les prix en sont plus faciles. Il s'en est fait, aujourd'hui, des ventes s'élevant à 4500 sacs dont 900 de jaune mélangé et de blanc mélangé à $1 14, 2500 do, 100 do de jaune et 834 de blanc à $1 15 le boisseau.

Avoine—Continue à ne se vendre que lentement. Ventes de 500 sacs à 54 cts le boisseau.

Son—Le stock de son n'est pas fort, mais le marché paraît plus faible et les prix ne sont pas aussi pleins qu'ils l'étaient naguère encore. 500 sacs vendus à $1 70 les 100 livres.

Foin—Nous avons entendu parler de quelques ventes de cet article, mais nous en ignorons les détails. Les dernières ventes ont eu lieu à $30 le tonneau de prime et $32 la qualité de choix.

Saindoux—Le prime en barillets et en tierçons se vend en détail à 22 cts la livre. Les lots ronds sont tenus à 21 cts.

Bacon—Il ne se fait pas de demandes de lots ronds et assez bien peu pour le détail. Les commerçants demandent 14 à 15 cts la livre d'épaules, 18 à 19 cts les plats cotés ribbed, 19 à 20 cts les plats côtés dégraissés, 19 cts pour les jambons au naturel, 29 à 30 cts pour les jambons cirés au sucre et 23 à 25 cts pour le breakfast bacon.

Huile de charbon—Il s'en vend en détail à 85 à 87 1/2 cts le gallon pour l'article en barils et $1 05 à $1 10 pour l'article en canes.

Chandelles—Il s'est vendu du Star, short weight, à 20 cts et le full weight à 23 à 24 cts la livre.

Viande verte—Les épaules se vendent en petits lots 13 cts la livre.

Beurre et fromage—Le beurre de choix est assez abondant, et est en bonne demande ; le beurre commun abonde et est calme. Le premier de ces articles commande 45 à 50 cts, le dernier 25 à 35 cts la livre. Le fromage existe en forts approvisionnements et est en bonne demande à 18 à 20 cts pour l'article venant de l'Ouest et 20 à 21 cts la livre pour celui du Nord.

Whisky—Des ventes considérables de lots de 10 à 25 barils de rectifié ont eu lieu à $2 35 le gallon.

Ficelle—La demande, qui en est très limitée, est remplie par les commerçants moyennant 35 cts la livre.

Articles pour l'emballage—Ces articles sont extrêmement calmes même en détail. Les commerçants opèrent de petites ventes à 18 cts la livre de corde d'emballage, 29 cts la yarde de toile d'emballage de l'Inde en balle et 31 cts en rouleaux.

Café—Cet article continue à éprouver une demande active pour la campagne et les prix en sont fermes. Les commerçants en obtiennent 28 cts la livre d'ordinary, 29 à 29 1/2 pour le fair et 30 à 30 1/2 cts la livre en monnaie courante pour le Rio prime à choix.

Sacs en fibre—Il s'est fait des ventes s'élevant à environ 4000 sacs en petits lots à 28 cts la pièce pour les sacs de seconde main et 35 cts pour les neufs.

Frets—Il ne se fait pas beaucoup d'offres pour le dehors et le marché aux frets est calme. Les taux sont : 3/4 cts par livre de coton par steamships pour New York, 1 1/4 cts pour Boston et 7/8 à 1 cent sur navires à voiles pour Boston 11/16 sur navires à voiles pour Liverpool, 1 1/4 cent pour le Havre, et 1d par livre sur steamships pour Liverpool.

Rien de plus n'a été rapporté.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 16 janvier.

Arrivé, hier—4 bœufs de l'Ouest, 88 bœufs du Texas, 980 moutons et 97 veaux.
Vendu—380 bœufs de Texas, 80 vaches, 1057 moutons, 91 veaux et 7 vaches à lait.
A vendre—15 bœufs de l'Ouest, 641 bœufs du Texas, 24 vaches, 420 cochons, 90 moutons, 18 veaux et 15 vaches à lait.
Un cochon pesant 630 livres a été vendu $120.

[illegible]

Décédé, hier, 15 janvier, à dix heures du matin, Victor Emile Gayer, âgé de 9 ans. Son convoi partira de la demeure de Mme Du[illegible] 413 rue Carondelet, cette après-midi, à deux heures et demie. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

Décédée, hier matin à 4 heures 25 minutes, à l'âge de 3 ans, Marie Eugénie Agnès Lareche, fille de John L. Lareche et de Ellen Salsburg. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le corps est exposé chez son grand père Paul Emile Lareche, rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi, 19 du courant, à 7 heures et demie A. M., à l'église de l'Immaculée Conception, rue Baronne, entre les rues Commune et Canal, en mémoire de feu Pierre Louis St Amand, décédé le 30 novembre dernier.

Les amis du défunt et ceux des familles Jn. Bte St Amand et Gne Tournade sont respectueusement priés de vouloir bien y assister.
16janv—M.J.V.

ATTENTION.

[illegible] Propriété améliorée, de valeur, avec actions de la Banque des Citoyens, dans le Premier District, à vendre par le Shérif.

[illegible]

J. M. SUTHERLIN, ci-devant de Danville, Vir. — W. T. SUTHERLIN, à Danville, Vir.
J. R. WARREN, ci-devant de Montgomery, Ala. — J. F. CALAWAY, ci-dev. de Linchburg Vi

AGENCE DE MANUFACTURES DE TABAC.

SUTHERLIN, WARREN & CO.
Négociants Commissionnaires,
Rue Gravier, Nos 165 et 167, Nlle-Orléans, Lne.

Nous faisons des avances libérales sur les consignations de coton et toute espèce de marchandises.

Nous remplissons avec un soin particulier les ordres qui nous sont envoyés. Nous avons actuellement en magasin (à notre entrepôt, aux Nos 165 et 167 de la rue Gravier), et nous recevons journellement et directement des fabriques, un fort stock complet de TABACS à fumer, à chiquer, à priser, de cigares, &c. ; c'est le plus considérable qui ait été encore offert dans cette ville ; il se compose de tabac clair et foncé en livres et demi-livres, en maddica, en gold barr et morceaux de poche, tordus, clairs et foncés, 10, 12 et 14 morceaux à la livre ; tabac de marine et un grand nombre d'autres qualités.—Nous avons, en fait de tabac à fumer, toutes les marques célèbres : SCAROFALETTA, EXCELSIOR, MAYFLOWER, KILLICKENICK, BIG INDIAN, ELEPHANT, &c., &c.

Nous avons également en magasin : 300 barils Whisky, Boyle's Rose, Pike's Magnolia, vieux Bourbon Kentucky, vieux Rye de Flache, de deux à dix ans ; vieille Eau de-vie Hennessy, Cognacs et Vins, Champagne Heidsieck et Krug, Sherry, Oporto et Maree. Le tout est offert au commerce aux plus bas prix de manufactures.

Adressez-vous à nous.
16janv—1m

Portefeuille perdu.

Perdu, hier soir, 15 du courant, dans la rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Royale, un PORTEFEUILLE en maroquin noir, contenant un billet de mille piastres et un autre de cinquante (portant intérêt) du Trésor des Etats-Unis, environ trente piastres en petits billets et un billet de deux cent soixante-dix piastres tiré sur James G. Ruffier, endossé par T. N. Cobb. La personne qui rapportera le dit portefeuille et son contenu à M. G. W. Anderson, au No 67 de la rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Royale, recevra une récompense libérale.
16janv—1fPP

PERDU

Dans les chars de la ville, un PORTEMONNAIE contenant un billet de $20 (un green-back) et deux billets de 2 piastres [illegible] en outre une paire de boucles en or, et un billet de faire part pour enterrement. La personne qui rapportera le susdit portemonnaie au No [illegible], rue des Ursulines, encoignure Johnson, recevra une récompense libérale.

Contrats de Travail.

Le soussigné annonce aux parties intéressées qu'il se charge spécialement de la rédaction des contrats de travail entre les Planteurs et les Travailleurs, blancs ou de couleur.

LÉON LAUDRIN, Notaire public, 144 rue Royale.
16janv—7t—4PP

Banque Nationale de la Louisiane, de la Nelle-Orléans.
13 janvier 1866.

Cette Banque s'ouvrira, pour les affaires, au local occupé jadis la Banque de la Nelle-Orléans dans la rue St-Charles, JEUDI, 18 du courant. Elle restera ouverte de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
JAMES ROBB, Président.

Banque de la Nlle-Orléans.

Une élection de Directeurs pour cette institution aura lieu LUNDI, 22 du courant, de dix heures du matin à midi, au bureau de la Banque au coin des rues St Charles et Union.
A. DUCHORON, Caissier.

M. FRUSSAN,
NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR
de vins, eaux-de-vie, whisky, &c.
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU CHATEAU-LATOUR, HAUT-BRION.
10......Rue Conti......10
Nouvelle-Orléans.

C. CAVAROC & CO,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE PRODUITS DE BORDEAUX ET DE MARSEILLE.
116......Rue Royale......116

CHANGE

A VUE et à terme, en sommes à la convenance des acheteurs, sur NEW-YORK, LONDRES, PARIS, AGEN, ANGOULEME, [illegible], AVIGNON, AUCH, ARRAS, BAYONNE, BREST, BAR-LE-DUC, BLAYE, BLOIS, BEAUVAIS, BOULOGNE-SUR-MER, CAEN, CARCASSONNE, CLERMONT-FERRAND, CHARLEVILLE, COLMAR, CASTELNAUDARY, CHALONS (Marne), CHARTRES (Tarn), CAHORS, DUNKERQUE, DIEPPE, ELBEUF, GRENOBLE, GRAY, HAVRE, LYON, LAVAL, LILLE, LIMOGES, LIBOURNE, LORIENT, LAVAUR, MARSEILLE, MULHOUSE, METZ, MANS (LE), MONTPELLIER, MILHAU, MONT DE-MARSAN, MANTES, NANCY, NIMES, NARBONNE, ORLEANS, PAU, PERIGUEUX, PUY (LE), PERPIGNAN, QUIMPER, ROUEN, REIMS, ROCHELLE (LA), RENNES, RODEZ, ROCHEFORT, ROANNE, STRASBOURG, ST-ETIENNE, ST-AFFRIQUE, SAUMUR, TOULOUSE, TARBES, TOULON, TOURS, TULLE, VALENCE (Drôme), VALENCIENNES.
A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

VIN ROUGE EN BARRIQUES.
MILLE barriques bon vin rouge ordinaire, de Côtes de Fronsac, bon ordinaire, de Château Dillon F. S., etc. En débarquement et en magasin, à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

VIN ROUGE EN CAISSES.
TROIS mille caisses vin rouge de Loubès, St. Estèphe, Château Ferrière, Château Margaux, Château Lafitte, Château Latour, etc. En débarquement et en magasin, à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

HUILE D'OLIVE J. PLAGNIOL.
DEUX mille cinq cents caisses huile d'olive J. Plagniol. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

VIN BLANC.
QUARANTE barriques vin blanc Haut Sauterne, [illegible] Château Carbonnieux, Haut Sauternes F. S. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

SARDINES A L'HUILE.
QUATRE-VINGTS caisses 100 1/2 Sardines à l'huile, [illegible]. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

DIVERS.
15 futailles Porto-Sherry-Madère, 30 caisses Bourgogne, [illegible], Vermouth Noilly Prat & Co, 100 caisses [illegible], de Achille Petit, 1859, Cognac, etc. En débarquement et en magasin, à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

BRIQUES DU PAYS.
UN million de briques du pays de choix. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

CERCLE FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1866.
Les membres du Cercle Français et les étrangers qui ont été présentés, sont informés que [illegible] PIOT, Secrétaire.

Toile patentée pour les Toits.
A bon marché, durable et aisément appliquée.
PEINTURE PATENTÉE POUR LES TOITS.
ARTICLES POUR TOITS EN GRAVIER, FEUTRE ET POIX POUR LES TOITS.
Constamment en magasin—
Fabrique commerciale pour peintures. PEINTURE BLANCHE ET PEINTURE ZINC. UN FORT STOCK DE Vernis, Huiles, Papier sablé, Articles de peintres et d'artistes, Fours de dessin et articles pour Fleurs en cire.
Seule agence pour la vente des articles de PHOTOGRAPHES, D'OLDEN ET SAWYER. PRODUITS CHIMIQUES FRAIS POUR LA PHOTOGRAPHIE.
FRANCIS HUMPHREYS, Rue Royale, No 63, Nlle-Orléans.

Succession McDonough.
Les personnes qui doivent des billets à la ville de Baltimore pour l'achat de propriétés de feu John McDonough, sont requises de venir [illegible] SEMMES & MOTT, Rue du Camp No.
Nouvelle Orléans, 13 janvier 1866.

AVIS.
ON DÉSIRE ACHETER une maison de $4000 à $6000 piastres dans le carré de la ville. Adresser Box 1438, Poste-Office.

Bourrée ou Volée.
Dimanche matin, à 6 heures et demie, au coin de la rue Canal, UNE MULE BAIE, et [illegible] PARKER & OLDHAM, Stall No 86, au Marché Ste-Marie.

Pour les Attakapas, via la rivière Atchafalaya.
Départ : MERCREDI 17 COURANT à 5 h. du soir.
Le steamboat J. D. HINDE, capitaine J. P. Conway, commis Allan Smith, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Bayou de Glaize, tous les points de la rivière Atchafalaya, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St-Martin et toutes les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
J. L. PAGAUD, Agent pour les steamboats, Rue Fulton No 8.

EN débarquement du navire Sherwood, du Havre—10 pièces genièvre de Hollande de la marque [illegible] de J. Mellaert, 60 caisses absinthe suisse, C. Lecoultre, 6 caveaux fromage de Gruyère.
A vendre par COUTURIÉ & BROS, 37 rue Vieille Levée.

POMMES DE TERRE.
POMMES DE TERRE.
500 barils PINKEYES pour plant ; 500 do JACKSON WHITES pour plant.
A vendre par A. EGAN, Rue Tchoupitoulas, No 62.

J. SAUVAGE, courtier,
A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir son BUREAU, Passage de la Bourse No 111 entre St Louis et Conti, où il s'occupera spécialement d'achats et ventes de propriétés. Il a en ce moment en mains
PLUSIEURS BELLES PROPRIETES, situées dans les premier, second, troisième et quatrième Districts.

GEO. H. DUNBAR
FABRICANT DE LIQUEURS
8......RUE ST-LOUIS......8
Nelle-Orléans.

S. L. MANN. — H. F. HALL.
S. L. MANN & CO.,
Négociants Commissionnaires et Marchands de toute espèce de Fourrures, Pelleteries, Suif, Laine, Cires, Huile de Tanneurs, Japonica, Sumac, &c.,
Rue des Magasins Nos 83 et 85, Nouvelle-Orléans.

ALMANACH
DE LA LOUISIANE
Pour 1866,
A vendre en gros et en détail
Chez FRANCIS BOUVAIN, 69, rue Bourbon, A LA PLUME DE BRONZE.

P. J. PAVY,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Rue Royale, No 8

PERDU.
Le certificat No 1,313 pour cinquante actions de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, émis [illegible] décembre 1864, en faveur de W. A. Goodwyn, a été perdu. Avis est donné qu'un nouveau certificat a été demandé à la compagnie.
BOULIGNY & ESCLAPON.

Bergame. Bergame.
100 BARRIQUES A vendre par J. RIVIERE & Co., Rue de la Commune Nos 70 et 72.

LAMBERT & COMMAGERE,
SUCCESSEURS DE
X. LAMBERT,
Importateurs et Marchands d'Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs étrangères et américaines,
Rue des Magasins No 52, Nlle-Orléans

$10 de récompense.
PERDU, UN CHAPELET en grenat, monté en or. La personne qui le rapportera au No [illegible] rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, recevra la susdite récompense.

Marchandises de Printemps,
A BON MARCHÉ.

J. LEVOIS & Co.,
ANGLE DES RUES
CANAL ET BOURBON.

Nous venons de recevoir UN NOUVEL ASSORTIMENT DE MARCHANDISES de Haute Nouveauté, Comprenant une GRANDE VARIÉTÉ D'ETOFFES POUR ROBES DE SAISON. MOHAIR QUADRILLÉ, LINO SATINÉ, ALPACCA A RAIES, TAFFETALLINE, Mozambique et Barège entièrement NOUVEAUX. 300 PIECES GRENADINES BRODEES EN SOIE A 50 cts LA YARDE. CONFECTIONS EN GROS GRAIN NOIR, Coupes et Garnitures Nouvelles. MARQUIS, BARONNETS, JAQUETTES, &c. CHALES CACHEMIRE DE L'INDE LONGS ET CARRÉS. Do. CACHEMIRE FRANÇAIS Do. UN GRAND CHOIX DE LINGERIE ET BRODERIES FRANÇAISES. 300 DOUZAINES CHEMISES POUR DAMES EN BATISTE, MADAPOLAM, TOILE, DEPUIS $30—LA DOUZAINE. LINGE DE TABLE—SERVICES DAMASSÉS COMPLETS—TOILE DE COURTRAI, TOILE A DRAP—COUVERTES FRANÇAISES, &c.

J. LEVOIS & CO.,
ANGLE DES RUES CANAL et BOURBON.
14 janv—6f

A VENDRE EN GROS.

Marchandises d'Importation française.

DRAPS ET CASIMIRS.
1 caisse Elbeuf pour printemps, 1 " Tweeds et Pointille soie, 1 " Doeskin noir et blanc, 1 " Cotonnade façon Attakapas, légère.
6 malles Modes.

CHEMISES POUR HOMMES.
2 caisses Chemises Toile blanche, 2 " Toile imprimée, 1 " Percale et Toile.

VEAUX CIRÉS.
4 caisses Veaux cirés entre.

QUININE.
1500 onces Sulfate de Quinine de Pelletier, par cela se de 100 onces.
A vendre par J. LEVOIS & CO., Angle Canal et Bourbon.
14 jan—6f

GRAISSE. GRAISSE.
50 TIERÇONS GRAISSE DE CHOIX
En magasin et à vendre, en lots ou gré des acheteurs, par KING BROTHERS, 79, rue Tchoupitoulas.

EN DÉBARQUEMENT
CORNICHONS ANGLAIS.
100 barils cornichons assortis.
WORCESTERSHIRE SAUCE.
50 caisses, en demi et quarts de bouteilles.
ALE ET PORTER.
100 barriques, de Tennent.
PRUNEAUX DE BORDEAUX.
100 caisses en boucaux, 100 do en bocaux.
FRUITS AU JUS.
200 caisses fruits assortis, de Teyssonneau.
SARDINES.
100 caisses.
VINS.
500 caisses vin rouge, 100 barriques do., 200 caisses vin blanc Haut Sauterne.
FROMAGE DE HOLLANDE.
50 caisses.
A vendre par J. AVET, Aux magasins bleus au coin des rues Vieille Levée et Bienville.
16 jan—1m

Charbon ! Charbon ! Charbon !
J'AI reçu un fort stock de charbon de Pittsburg par les bateaux de remorque "Dick Fulton," "Panther" et "Coal City", je l'offre, en gros et en détail, à un prix réduit. Il y a des chars remplis sur le dépôt de Greenville, à un mille au-dessus de Carrollton, et qui peuvent être livrés sur la route de ce chemin. [illegible] J. PETERSON, Rue Gravier, No 104, en face de l'Hôtel de Carrollton.

Vin de Narbonne ! Sardines ! &c.
150 BARRIQUES VIN DE NARBONNE, très corsé, première qualité.
200 caisses sardines à l'huile en 1/4 et 1/2 boîtes, 20 pipes vin de Catalogne, 100 caisses champagne P. Cartier & Co, 10 barils sucre crushed, Stuart, 20 do do Stuart en poudre, 100 caisses chandelles, "Paraffine" 4, 5 et 6.
A vendre, à l'amiable, par B. TURPIN, No 97 rue Vieille Levée.

AVIS.
DES propositions seront reçues au bureau du soussigné, rue Carondelet, No 31, jusqu'à mercredi, 17 du courant, pour la vente d'un terrain sur lequel doit être bâtie la maison d'Etat.
Il faut y mentionner le prix au comptant et en bons de la Louisiane.
On peut les accompagner de plans et de devis pour les bâtisses de la maison d'Etat, mais il ne sera rien alloué pour ces plans et devis à moins que la Législature les adopte.
Par ordre du comité des deux chambres.
W. ALEX. GORDON, Président.

Avis aux Entrepreneurs.
M. FIRMIN LEVASSEUR, No 111, Promenade Carondelet (Vieux Bassin) près Claiborne, offre à vendre au plus bas prix ce qui concerne la construction, savoir : briques, sable, terre du fleuve, chaux, plâtre, ciment, lattes, bois de charpente, &c. Il a toujours en main du bois de chêne, de frêne, du bois gras et du bois de cyprès—Il fournit également le mois et la manutention de l'ouvrage, et les planches, et au bout du mois, de l'année, ou en tout.
11janv—1m

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 36, Est Houston street, près Broadway.
Tenu à l'Européenne par A. Ligier.
DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h.
Diners de 4 h. à 6 1/2 h.
Chambres meublées de familles et de garçons ; Salons Billards, etc.—Prix modérés.
On parle Français, Anglais et Espagnol.

Hôtel St-Louis.
CET Hotel, qu'on réparait depuis cinq mois, est maintenant en parfait état. L'ouverture en est fixée à MARDI, 9 janvier 1866.
O. E. HALL.

AVIS.
PAR acte au rapport d'Edouard G. Gottschalk, notaire public, à la présente date, la société qui existe jusqu'à ce jour sous la raison FREDERIC AVET & Co, a été renouvelée à partir du 1er janvier 1866, sous la raison FREDERIC AVET, à Paris, et FREDERIC AVET & CAMBON, à la Nouvelle-Orléans, lesquels continueront, dans cette ville, aux Nos 59 et 61 de la rue Vieille Levée, entre les rues Bienville et Conti, les affaires de marchands de groceries en gros et de négociants commissionnaires. MM. P. Courtois et L. Lassichère ont un intérêt dans la maison.
FRED. AVET, S. CAMBON.
Nlle-Orléans, 6 janvier 1866.

Avis de société.
Les soussignés ont formé de jour une association sous la raison de A. JACQUET & BECHET, pour l'importation de toutes sortes de tissus, vêtements et fournitures à l'usage des tailleurs, rue Vieille-Levée, No 34, entre Bienville et Vieille-Levée.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.
A. JACQUET, A. BECHET.
Les affaires et la liquidation de l'ancienne maison A. JACQUET se feront au même local.

AVIS D'ASSOCIATION.
Mr référant à mon avis du 22 septembre dernier, j'ai l'honneur d'informer aujourd'hui le public que j'ai formé, à partir de ce jour, avec messieurs C. SCHUMACHER et JULES RULY une nouvelle association sous la raison de commerce de A. STURZENEGGER & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866.
A. STURZENEGGER.

NOUS référant à l'avis ci-dessus nous saisissons cette occasion pour prévenir les nombreux amis et patrons de l'ancien établissement, que nous avons pris possession aujourd'hui de notre nouveau magasin, No 35 rue des Magasins, où nous ferons tous nos efforts pour satisfaire ceux qui voudront bien transférer sur notre nouvel établissement la confiance accordée à l'ancienne maison.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866.
A. STURZENEGGER & Co.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
Les soussignés ont renouvelé, aujourd'hui leur société sous la raison KEEP & CAULFIELD, pour les affaires de commission et le commerce de produits en général, aux Nos 77 et 79 de la rue Poydras.
EDWARD R. KEEP, IGNATIUS CAULFIELD.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
La Société WEED, WITTERS & Co est dissoute d'un commun accord. Les comptes sont à notre ancien local. E. A. Witters [illegible] liquidation.
C. A. WEED, Par J. H. McKEE, mandataire, J. H. McKEE, E. A. WITTERS, C. DILLINGHAM.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866.
Les affaires de l'ancienne maison WEED, WITTERS & Co, seront continuées, à l'ancien local à l'angle des rues Tchoupitoulas et Commune, par les soussignés, sous la raison DILLINGHAM & DE BLOIS.
C. DILLINGHAM, JOHN DE BLOIS.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866.

AVIS DE SOCIÉTÉ
Les soussignés, de l'ancienne maison Collins, Carrière et Co, ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison CARRIERE & LOGAN, comme marchands de groceries en gros et négociants commissionnaires, à l'ancien local de Peters, Millard & Co, au coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
O. CARRIERE, GEO. D. LOGAN, ANT. CARRIERE, en commandite.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

AVIS.
La société F. J. Da SILVA & Co est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Chaque associé se servira du nom de la société en liquidation.
F. J. Da SILVA, DORCINO LANDRY.
Nlle-Orléans, 30 décembre 1865.
Le soussigné continuera les affaires de commission pour son propre compte.
F. J. Da SILVA.
Nlle-Orléans, 30 décembre 1865.

A VENDRE.
BOIS DE CEDRE rouge, pour poteaux de barrières, seuils et traverses de maisons et de poteaux de télégraphe ; environ dix mille poteaux de barrières d'habitation, de 4 à 6 pouces carrés et 7 pieds de long. Ce bois est offert, en petits ou en forts lots, au prix le plus avantageux et à des prix raisonnables. S'adresser au chantier du bois, au pied de la rue Harmonie, dans le District, ou au bureau No 191 de la rue Poydras.
W. C. CUTTER.

Bitters Hongrois de Lukash,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM,
SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord [illegible]. Le monde commercial comprend ce que [illegible]
[illegible]
60 rue Commune.

Avis aux contribuables.
TOUTES les personnes qui ont une profession, un métier ou font un commerce, dans le Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, de la rue du Canal à la rue de l'Esplanade, sont averties que leurs licences d'Etat sont maintenant dû et que les retards [illegible].
V. GERODIAS, Percepteur des taxes d'Etat, 2me District, N. O. Bureau, au No 39 de la rue St-Pierre, Bâtisse Pontalba.

Bureau du Trésorier de la ville.
1er janvier 1866.
TAXES DE VILLE—Les taxes sur toutes les licences de ville, pour l'année 1866, sont dues et doivent être payées à ce bureau.
Il ne pourra se faire légalement aucun commerce dans cette ville avant qu'on ait obtenu une licence. On évitera des désagréments et des frais en payant avant de prendre du retard.
JOHN T. WALTON, Trésorier de la ville.

MAYER FRÈRES,
Crescent City Steam Tobacco Works.
(FABRIQUE DE TABAC)
Rue Lafayette, Nos 49 et 51, Magasin, rue Tchoupitoulas, No 51. Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRÈRES,
Rue Tchoupitoulas, No 51,
Entre les rues Poydras et Natchez, Nlle-Orléans, Lne.
Marchands de Tabac en feuilles et tabac à chiquer ; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de choix et [illegible] en magasin.
Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de la campagne [illegible] crédit libéral.

Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson City.
AVIS est donné que les livres de la compagnie du Chemin de fer de Jefferson City, pour la vente et transfert des actions de la dite compagnie, seront ouverts à partir de JEUDI, 18 du courant, au local de la banque de C. F. Buddecke & Co, au No [illegible] rue du Camp. Le secrétaire de la compagnie, M. S. Davis, s'y tiendra tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et donnera aux souscripteurs les renseignements qu'ils demanderont.

Victor Pessou,
MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS
Rue de la Vieille-Levée, No. 38,
Nlle-Orléans.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
De Londres et Lancashire contre l'Incendie.
CAPITAL : $5,000,000, en or, payés, avec le privilége d'augmentation.

L'AGENCE de cette Compagnie est maintenant prête à assurer le coton, les marchandises, les articles de ménage et toute espèce de bâtiments, aux taux habituels.

Il est accordé quinze pour cent sur toutes les primes.

Les pertes sont payées, immédiatement après que le montant est fixé à cette Agence, sans référence à la Compagnie-mère et sans escompte.

Directeurs à la Nlle-Orléans :
MM. J. O. ROBINSON, O. W. COUVES, JAMES P. FRERET.
R. O. MUSGROVE, Agent général. JOHN T. HEATH, Secrétaire.
Bureau, rue Carondelet, No 63, au coin de la rue Perdido.

BANQUE DU CANAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1866.
Le 11 du mois dernier, à une élection des actionnaires de cette institution, ont été élus directeurs pour l'an : MM. GEO JONAS, G. W. BABCOCK, J. H. STAUFFER, D. McCOARD, R. B. HART, C. T. BUDDECKE, C. SCHNEIDER.
Et aujourd'hui, à une réunion du Board, M. Geo. JONAS a été réélu président et M. J. Jumonville caissier.
CH. JUMONVILLE, Caissier.

AVIS.
La COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nlle-Orléans, a transporté son bureau au No 21, rue du CAMP, près de l'Exchange Commerce.
Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant des primes.
—DIRECTEURS—
T. N. Blake, Lafayette Folger, P. Maloché, [illegible] St-Amand, M. Barnett Jr, J. Visuer, Jr, P. A. Ducros, C. W. Bradbury, M. P[illegible].
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

BANQUE DU SUD.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1866.
Le 13 du mois dernier, ont été élus Directeurs de cette Banque pour l'année : MM. Thomas Layton, MM. Ar. Miltenberger, Christian Roselius, John T. Moore, George W. Byrne, W. C. C. Claiborne.
Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Thomas Layton a été élu, à l'unanimité, président de cette institution.
JOHN G. DEVEREUX, faisant fonctions de caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane
Nlle Orléans, 5 janvier 1866.
UNE élection de seize Directeurs de cette banque pour l'année, aura lieu au local de la banque, LUNDI, 5 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
E. ROUSSEAU, Caissier.

CHARLES LOEFFLER,
Poseur d'Installations de Gaz.
Rue de Chartres, No 136, entre les rues St-Louis et Toulouse.
A constamment en magasin—candélabres, branches, et tout ce qui concerne [illegible] des tuyaux et installation [illegible].

Avis aux Contribuables.
TOUTES les personnes faisant un commerce, ou ayant une profession, dans le Premier District de la ville de la Nlle Orléans (de la rue du Canal à l'Eglise de [illegible]), sont prévenues que leurs licences d'Etat sont dues. En les payant sans retard, elles éviteront des frais.
W. T. STOCKER, Percepteur de taxes d'Etat, dans le 1er District de la Nlle-Orléans.
Bureau, Hotel de ville, salle No 9, au rez-de-chaussée.

Cercles en fer, de Fassmann.
DEUX mille paquets, en débarquement du navire Ella Thayer et du steamer Cerulean, à vendre par
H. FASSMANN, rue Carondelet, No 61.

Consommateurs de Gaz, lisez ceci !
LE BEC DE GAZ PERFECTIONNÉ DE WINCHESTER est le meilleur qu'il y ait. Le bout ne s'use et ne se rouille jamais. A vendre par O. W. Smith, et ses agents dans cette ville. Bureau, à l'établissement d'installations de gaz de T. S. Moore, rue Baronne, No 34. Nettoyage et réparation d'installations de gaz, au No 64 de la rue Baronne.

CESAIRE PASSY,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.
ET
MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,
26, rue St Louis,
Nouvelle-Orléans.

A VENDRE.
En magasin et en débarquement des navires Missouri, Franklin, Michel Montaigne et Méditerranée—1000 caisses vin rouge St Julien de Baffran & Danser; 250 do do Martinot; 100 barriques de Ambes, Martinet & J. J. Boulart & Co; 15 barriques de Monferrand, 1863; 225 caisses sardines, quarts de boîtes; 200 do huile d'olive de Possel, grandes et demi bouteilles.
A vendre par COUTURIÉ BROTHERS, 37 et 39, Vieille Levée.

N. VIGNIÉ,
Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIERES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général.
Bureau, Passage de la Bourse, No 41, près de la rue de la Douane.

Perkins & Friedlander,
Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.
80......RUE DU CANAL......80
Au premier, au-dessus de Bush.

AVIS.
Le DOCTEUR BERJOT, de la Faculté de Paris, ancien chirurgien de l'armée d'Afrique, ex-médecin principal à l'hôpital de la marine impériale à la Havane, donne des consultations en français, anglais et espagnol, tous les jours, de 10 heures à 3 heures.
Le Docteur BERJOT ayant fait une étude toute spéciale des maladies contagieuses, dont il garantit la guérison prompte et sans mercure, d'après les méthodes Ricord et Langlebert, consultera particulièrement pour ces maladies tous les jours de 5 à 6 heures.
Office et résidence : rue Dauphine 256, encoignure Ursulines.

J. J. ALBERT,
No. 14, RUE BOURBON.—Au premier,
OFFRE à vendre, en gros, à des prix très modérés, un grand assortiment de chapeaux feutre français pour hommes, cadets et enfants.

M. SOUCHON FILS.
Nlle Orléans, encoignure Bourbon.
Mr SOUCHON Fils annonce respectueusement au public qu'il a repris l'office de son père, avec le concours de docteur BECKETT, D. C. [illegible]

POUR LE SUD.
Compagnie d'Emigration et de Produits.
71 Broadway, New-York, et 41 rue de l'Union, Nlle-Orléans.
Organisée dans le but d'introduire les Capitaux, les Artisans, et les Machines économiques dans les Etats du Sud.
CETTE Compagnie offre de vendre ou de louer des terres pour la culture du sucre, du coton, ou pour l'établissement de fermes de fournir des travailleurs blancs (Allemands, Suisses, Irlandais ou Anglais), et toute espèce de machines, telles que moulins à coton, portatifs et stationnaires, moulins à grain, alambics à térébenthine et à whisky, machines à raboter, moulins à scie, chassis, portes et jalousies, machines à mortaise, presses à foin et à coton, et toute espèce d'instruments aratoires dont l'énumération serait trop longue. Ils offrent également des articles de jardinage, et toute espèce d'arbres fruitiers et d'arbres à ornements.
SAM. BARD, Rue de l'Union, No 41, Nlle-Orléans.

MERVEILLEUX
Perfectionnement du Siècle.
Avis important aux familles, aux propriétaires d'Hôtels et de Restaurants.
FOURNEAUX DE CUISINE, en fer battu et portatifs.
PATENTE DE VAN.
Ce fourneau économise le combustible, donne une plus grande quantité d'eau chaude et présente plus de surface pour cuire et griller qu'aucun des fourneaux offerts jusqu'ici.
Il y en a de grandeurs convenables pour les familles, les pensions, les hôtels, les restaurants ; des comparaisons pour l'eau chaude et l'emploi de la vapeur.
TABLES A VAPEUR pour cuire les légumes à l'eau chaude et éviter ainsi tout danger de roussir.
TABLES A DECOUPER, chauffées par l'eau chaude.
GRILS, FOURS, POELES DE LINGERIE.
Ces fourneaux sont en fer battu, n'ont pas besoin de briques, sont forts et durables.
On en vend une quantité immense au Nord, depuis huit ans ; ils sont offerts pour la première fois dans le marché de la Nouvelle-Orléans.
Le propriétaire de la patente est ici en ce moment et se charge de les monter. Nous les garantissons supérieurs à tous les autres.
Venez les voir.
THOS E. BODLEY, Rue Perdido, No 8, Nouvelle-Orléans.

AVIS.

Les marchandises ci-après nommées et qui n'ont pas été réclamées seront vendues, à l'enchère publique, conformément à la loi, MARDI, 20 février 1866, à l'entrepôt No. 4, dans la rue Front-Levée, entre les rues Julie et Notre-Dame.

MARQUES.	NUMÉROS.	DESCRIPTION.	NAVIRES.	PARTI DE
H V & Co	1	1 caisse échantillons de manufactures de laine et de lin, en petites pièces ; aussi 15 doux. carton de fantaisie, et un lot de fil.	O D Hyer	[illegible]
A R		2 balles semences pour jardins de Landreth, vieilles et endommagées.	Inconnu	Inconnu
E Remington		1 malle (4 douz. casquettes de drap pour enfants, à bourgeoises).	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		8 caisses bouteilles soda-water, 5 à 6 douz. chacune.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		1 boîte jalap, en mauvais état.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		1 baril pommes, en mauvais état.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		1 petite boîte, et 1 paquet manteaux, et 1 petite boîte épingles à cheveux.	Dart	Vera-Cruz
S	35,36	2 caisses (environ 200 vol.) livres français.	Surat	Havre
S C	199,201,136,139	4 caisses (chacune deux) grandes horloges à roues de cuivre, françaises.	Inconnu	Havre
U O L	562	1 caisse livres français.		
G Perrière		1 boîte (en paquets de 15 livres) tabac à fumer.	Cardenas	Havane
Pas de marque		2 sacs coton à coudre, en bobines, endommagés.	A Travers	Tampico
E F M	1,2	2 boîtes médecines patentées du Dr. Kirchenberg.	Harriet Wood	Matamoros
			Ste-Geneviève	Havre
B B		1 boîte (11 bouteilles) eau de St-Herbert.	Taurus	Bordeaux
Fellows & Co		1 bateau de joute, 36 pieds de long, et 1 paire de rames.	Virginie Antoinette	Havane
Pas de marque		1 do do 42 do de 2 do.	"	"
		2 malles d'habillements et effets personnels, endommagés.	Jocelyne	Matamoros
E E	36	1 boîte (1 1/4 douz.) vin du Rhin.	R D Shepherd	Havre
E G	1 à 30	30 boîtes (12 bout. chacune) cordiaux pour dîners.	Lemuel Dyer	Havre
B D	22	30 boîtes (12 jarres chacune) fruits au jus.	Egypt	Bordeaux
[D] H D	134,135	1 barrique porcelaine.	Kate Dyer	Havre
		2 barriques poterie.	Saml. Adams	Liverpool
R T	181, 176, 185, 183, 187, 245, 244, 346, 245, 343, 345, 351, 352, 353	14 boîtes gruau de maïs.	Bamberg	Inconnu
E C	7	1 caisse formes pour chapeaux.	Fanny Keler	Marseille
B G	639 à 685	6 caisses (2 chacune) grandes horloges à roues de cuivre, françaises.	A Bell	Havre
J D				
D S	1500	1 caisse livres (Moniteur belge '59 et '60).	A Bell	Havre
N R P	1,2			
C F F	63	4 boîtes (12 bouteilles chacune) vin.	A Bell	Havre
B R	3884	38 boîtes (12 bouteilles chacune) vin blanc.	A Bell	Havre
W J & Co	1	1 caisse jeux d'échecs et jouets.	Thos. Howard	Liverpool
A P	62	1 caisse livres en blanc, reliés en cuir.	American Union	Inconnu
		1 boîte bouteilles vides.	Steven Crowell	Inconnu
[F] N O		4 caisses candélabres et installations pour le gaz.	A F Schmidt	Liverpool
[D] S A P	3389,3379	12 colis d'ale en bouteilles.	Corinthian	Liverpool
B W L	3271	2 caisses médecines patentées.	Corinthian	Liverpool
crown m.		1 caisse médecines patentées.	Corinthian	Liverpool
S S		1 boîte ferblanc.	John Carver	Bordeaux
J G	4491	1 caisse tambours pour enfants.	Magdalena	Havre
M H L		1 1/2 tonneau (estime) bois de Quassia en bâtons.	Lavinia	Gd Cayman
Pas de marque		1 marbre pour tombe.	Portland	Liverpool
V B		3 pièces d'ardoises.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		4 caisses faïence.	Inconnu	Inconnu
B Brown	4000	lbs. liège, en pièces.	Inconnu	Inconnu
U L		1 baril goudron de charbon.	E G Knight	Havane
		1 caisse bondes et mèches (wicks) sulphuriques pour tonneliers.	M Hallet	Bordeaux
J W		4 caisses marbre pour statuaires.	Inconnu	Inconnu
E B		2 chisses amandes.	Inconnu	Inconnu
Z C		1 caisse eau de fleur d'oranger.	Inconnu	Inconnu
A O		1 caisse fruits et noix.	Inconnu	Inconnu
L F		1 caisse livres et accordéons.	Inconnu	Inconnu
S Pearson	4	1 boîte thé, etc.	Inconnu	Inconnu
W S Steward	290,310	2 boîtes livres et peintures.	Inconnu	Inconnu
R F & Co.		5 barils (estimé 30 gall.) whisky.	Inconnu	Inconnu
L		2 barriques vin.	Inconnu	Inconnu
E B		3 barriques vin.	Inconnu	Inconnu
D S T		1 barrique vin.	Inconnu	Inconnu
A F W		1 barrique vin.	Inconnu	Inconnu
L F		1 barrique vin.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		14 barres fer battu.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		1 barre fer pour bandes de fer.	Inconnu	Inconnu
Pas de marque		2 paquets cercles en fer de 1 1/4.	Inconnu	Inconnu
L D	1,2,3,4	4 boîtes (12 bouteilles chacune) vin.	Bazubery	Havre

DOUANE DES ÉTATS-UNIS,
OFFICE DU COLLECTEUR,
Nlle-Orléans, 15 Janvier 1866.
WM. P. KELLOGG, COLLECTEUR.
16 janvier au 21 fév—3 p s

AVIS.
L'ASSEMBLÉE annuelle pour l'élection de Directrices de la SOCIÉTÉ DES ORPHELINES, pour l'année, aura lieu, à l'Asile Poydras, à Rickerville, MARDI, 16 janvier.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND, EN GROS, DE BOTTES ET DE SOULIERS,
RUE DU CANAL, No 52,
Nlle-Orléans, (Lne)

AVIS.
Le soussigné annonce à ses anciens amis et clients qu'il a repris le commerce en gros de BOTTES et SOULIERS, au No 52 de la rue du Canal, où ils trouveront, comme par le passé, un assortiment de choix.
G. W. DUNBAR

HOTEL DE SOTO.
En face du wharf de la Compagnie de Steamers de l'Atlantique et du Mississippi, rue Front Levée.—Entrée au No 5 de la rue Bienville.
CE grand Hôtel ayant été complètement réparé et meublé à neuf, sera ouvert pour les pensionnaires et les voyageurs, le 8 janvier 1866. Les personnes qui visitent la ville pour affaires, trouveront, à cause de ce, leur hôtel, l'établissement étant situé au centre du bureau de Poste, de la Douane, du Commerce et des affaires, que le privilège. Le patronage du public est respectueusement sollicité.

AVIS.
TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la succession de Franc ois Barry sont requises de les présenter au soussigné dans les dix jours qui suivront cette annonce.
J. F. PLANCHARD avocat, Passage de la Bourse, No. 38, entre les rues Bienville et Conti.

Entrepôt de Tapis.
Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons reçu depuis trente jours, un assortiment complet des derniers modèles de TAPIS veloutés, Bruxelles, tapis à trois plis, Ingrains, laine et chanvre, des TOILES CIREES de toutes largeurs et qualités, nattes blanches et à carreaux, stores, rideaux de fenêtres, crin, couvertures de tables et de pianos, &c.
A. BROUSSEAU & Co.

Whisky Bourbon de Miller.
150 barils de célèbre whisky CHICKEN COCK de Jos A. Miller—le véritable article et l'article de première qualité reçu de Paris comté Bourbon, Kentucky, et à vendre par MARTIN, DOLHONDE & COBB, Rue Natchez, No 77.

Vin de Champagne de la célèbre
marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.
LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
COUTURIÉ FRERES, 37, rue Vieille-Levée.

EN débarquement des navires Michel Montaigne et Missouri, de Bordeaux, et à vendre par
A. ROCHEREAU & Co.,
16 et 18, rue St Louis.
VIN ROUGE EN BARRIQUES.
100 barriques BLAYE, P. Dandicolle & Co; 100 do ST LOUBES, J. Desmaries fils; 100 do Dupuy & Samazeuille; 25 do BACALAN, Blanche frères; 25 do ST MACAIRE, J. J. Duvergier jr & Co; 25 do RION, Godard frères; 70 do ST LOUBES, L. Merle.
VIN ROUGE EN CAISSES.
100 caisses STE EULALIE J. J. Duvergier jr & Co; 100 do BLAYE, J. Dandicolle & Co; 100 do STE EULALIE, J. Desmaries fils; 200 do ST LOUBES do.
VIN BLANC.
27 tierçons GRAVES 1862.
SARDINES.
35 caisses de 3 1/2 boîtes, MARQUET Jr; 21 do de 1/4 do; 35 do de 1/4 do PASTAL; 35 do de 1/4 do LOUIS DEBOM.
EAU-DE-VIE.
20 huitièmes, GODARD 1858 P; 10 quarts, J. B. GODARD, Couronne; 20 huitièmes do do; 20 quarts CENTRAL SOCIETY, 1863; 20 huitièmes do 1850; 200 caisses do 1862.
ARTICLES DIVERS.
30 caisses FRUITS au jus; 6 do SAUCISSONS de Lyon; 25 paniers CHAMPAGNE.
Nlle Orléans, le 4 janvier 1866.

En débarquement du navire MISSOURI, de Bordeaux.
40 barriques VIN ROUGE, Clairac; 10 do do St-Eulalie; 300 caisses do St-Loubès; 100 do do St-Eulalie; 100 do VIN BLANC, Langoiran.
A vendre par LAMBERT & COMMAGERE, No. 52, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Franklin, de Bordeaux—
100 barriques vin rouge Médoc, pour famille, 16 do vin blanc Haut Sauternes, 385 caisses vin rouge Médoc, 100 do vin blanc Haut Sauternes, 2 1/4 et 2 1/2 pipes vieille eau-de-vie Celebrated Brandy Wine.
A vendre par A. CARRIERE, 95, rue Bienville

En débarquement des navires Missouri et Michel Montaigne, de Bordeaux, et à vendre par OSCAR MERCIER & CO, 42 et 44, Vieille Levée.
10 quarts cognac, fine champagne, 1825, Larronde Frères, 10 huitièmes vieux cognac, Larronde Frères, 30 futailles eau-de-vie, Vineyard Proprietors Co, 1865, 30 do do do Vineyard Proprietors Co, 1865, 10 caisses vieille eau-de-vie Vineyard do Co, 1845, 300 do vin rouge, Lion's Braud, The Drouet, 300 do vin blanc Sauternes, The Drouet, 100 barriques vin rouge, de P. F. Eyquem et autres, 100 caisses huile d'Olive Bacigalupi, Possel, Plagniol, 100 do sardines en 1/4 boîtes "Edelin", 25 do do en 1/2 boîtes, 100 do vermouth de la Comète, 25 paniers champagne "Black Seal", 50 do do "Royal Hunter".

W. H. JOHNSON....JOSEPH DENEGRE....D. B. PENN
JOHNSON, DENEGRE & PENN
Facteurs de coton ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
186......Rue de la Commune......186.

EN DEBARQUEMENT
Du navire Fortuna Costanza, arrivé de Gênes.
600 caisses MACARONI et VERMICELLI d'Italie, 100 barils VIN ROUGE, très corsé, 100 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Cie, 100 caisses VIN MUSCAT de Frontignan, 100 caisses VIN D'ASTI, qualité supérieure, 100 boîtes CEDRAT de Livourne, 10 estagnons EAU FLEUR D'ORANGER, 20 barils GOMME ARABIQUE, 300 paniers HUILE D'OLIVE Bacigalupi, 10 caisses SAUCISSONS de Boulogne. AIL, ANCHOIX, FROMAGE Parmesan, &c. &c.
A vendre par ANT. KANATA, 9 et 11, rue Jefferson.

C. A. RICHARDS.
ETABLISSEMENT pour la mise en bouteilles de vins et d'esprits, RUE DU CAMP, No. 94, Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera toutes les marques primitives de liqueurs en bouteilles, comprenant : Bourbon Golden Sheaf, Extrait de Rye, Genièvre London Dock, Punches concentrés, Sirops, Amers, Vins de Californie, &c.
—EGALEMENT—
Les célèbres Vins et Esprits, Standard de C. A. Richards.
Il approvisionne les marchands en gros, les marchands de la campagne, les jobbers et les planteurs, au plus bas prix du marché.

SLARK, STAUFFER & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE
QUINCAILLERIE,
FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.
Rue du Canal, No 71, Nlle-Orléans.
Agence du Sheet Zinc Company et pour la vente de charrues des meilleures fabriques.

DRECHE!!!
DRECHE D'HIVER DU CANADA.
Six mille boisseaux, en magasin et à vendre par H. A. SCHUERMANN, Rue Tchoupitoulas, No 63.

UNE BONNE DAME DE VENTE—DEUX A PRETEUSES EN MODES et des OUVRIÈRES EN COUTURE trouveront une situation avantageuse et permanente chez Mme OLYMPE, 154, rue du Canal.

SUCCESSION D'ADAM BEATTY.
TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre cette succession sont requises de les présenter au soussigné, avocat de l'administrateur.
G. SCHMIDT, Rue Carondelet No 6.

Briques anglaises à feu.
15,000 BRIQUES anglaises à feu, à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par MARCY, MAGGET & MAURY, Au coin des rues Carondelet et Gravier.

On demande
UN BON COMMIS bien recommandé, pour le Wholesale Dry Goods. S'adresser au No 29 rue de Chartres.

BUREAU D'ASSURANCES
DE
HOLMES & BRO.
Rue du Camp, No 92 au premier.
ASSURANCES contre l'incendie, les risques de mer, de rivière, et les accidents de voyage.
Cette maison représente les solides compagnies suivantes :
INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.
Capital comptant......$1,000,000
Actif, plus de......1,300,000
NATIONAL INSURANCE COMPANY DE BOSTON.
Capital comptant et surplus......$600,000
MM. HOLMES & BRO. sont également agents généraux pour tous les Etats du Sud de la Compagnie d'assurances de Voyageurs de Providence, R. I.
TRAVELLERS INSURANCE COMPANY DE PROVIDENCE, R. I.
Capital comptant......$200,000
Cette compagnie assure la vie contre les risques et accidents de voyage et de séjour chez soi.
Toutes les pertes sont réglées à la Nouvelle-Orléans—MM. Holmes & Bro. ont engagé les services de M. A. P[illegible], favorablement connu dans les affaires d'assurances de cette ville.

61, RUE DU CAMP, 61, RUE DU CAMP
UNE NOUVELLE ANNÉE,
Et quelque chose de Nouveau dans la Photographie.

S. Anderson rappelle à ses anciens clients et au public que, grâce à de nombreuses améliorations et à de meilleurs produits chimiques, il est prêt à faire les photographies les plus fines par n'importe quel temps. Il appelle, l'attention sur sa nouvelle photographie sur porcelaine, qui surpasse la miniature la plus fine sur ivoire. S'étant assuré les services des artistes les plus habiles, et ne s'occupant que de son établissement, son travail ne laisse rien à désirer.

N. B.—S. Anderson n'est qu'au No 61 de la rue du Camp, et n'a aucune relation avec une compagnie photographique ou galerie photographique quelconque de cette ville. Il vend, en gros et en détail, aux plus bas prix possibles, tous les articles de photographes.

S. ANDERSON. Rue du Camp, No 61.

Marchandises Sèches
A
PRIX RÉDUITS!!
PAR
C. A. BARRIERE & BRO.
A PARTIR de Lundi, 8 du courant, nous offrirons la balance de notre stock d'automne et d'hiver à PRIX RÉDUITS. Nous invitons nos amis et le public à venir examiner nos marchandises et juger par eux-mêmes.
C. A. Barrière & Bro., 135, rue du Canal, Bâtisse Touro.

DEMANDE.
UNE dame ayant une servante demande une petite MAISON MEUBLÉE ou deux ou trois CHAMBRES MEUBLÉES, avec ou sans la pension. Elle paiera un bon loyer et, si le propriétaire le désire elle paiera d'avance. S'adresser, par lettre, à K., aux bureaux du Times, N. O.

Méthode Raspail.
LIQUEUR HYGIENIQUE.
CETTE liqueur est recommandée par M. Raspail dans les cas de digestion difficile, de dyspepsie, &c. Cette agréable liqueur remplace avec avantage la Grande-Chartreuse dont elle a le goût, et le prix en est moins élevé.
LIQUEUR ANTI-CHOLERIQUE.
DE RASPAIL.
C'EST avec cette liqueur que M. Raspail prévient et combat les maladies épidémiques en général, et particulièrement le choléra. C'est un remède certain contre la diarrhée chronique, la dysenterie, &c., &c.
A vendre par GAUDOZ, Jne., pharmacien, coin Orléans et Bourbon.

Association cotonnière des Planteurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1866.
L'ELECTION annuelle de trois Directeurs de cette institution pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 5 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
H. L. PEYRE, caissier.

Collége et Institut Militaire
de l'Etat de la Louisiane.
CE Collége est ouvert depuis le 2 octobre dernier. La session de neuf mois finira le 30 juin prochain.
Conditions—$150 pour toute les dépenses de cinq mois. La somme doit être payée d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant, A Alexandrie, Louisiane.

A. CARRIÈRE.
Négociant Commissionnaire,
Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.
95, Rue Bienville, Nlle Orléans.

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes, traitement facile à suivre en secret, même en voyage.
Injection et liqueurs.
Sirop dépuratif.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

SIROP PECTORAL.
Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans.
16 Décembre 1865.
AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.
PAR suite du prix élevé de tous les matériaux et de la main d'œuvre, cette compagnie est forcée de modifier quelques-uns des concessions qu'elle a faites jusqu'ici aux consommateurs dans des circonstances plus favorables. A partir du 1er janvier prochain, les matériaux et la main d'œuvre pour le coup de gaz seront portés sur le compte de l'avant être payés avant que le gaz soit fourni.
Il sera payé, par mois, pour l'usage de gazomètres, comme suit :

Gazomètres de 3 lumières		[illegible] cents
"	5 "	[illegible]
"	10 "	[illegible]
"	20 "	[illegible]
"	30 et 45	[illegible]
"	100	[illegible]

Par ordre
E. O. J. TISDALE, Surintendant général.

VENTES JUDICIAIRES.

PAUL LIEUTAUD vs LEON PIERNAS & als. (Manuel Castain en son nom individuel et comme tuteur des mineurs Castain et Amanda Castain et Marie Castain, intéressés.)
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé au faubourg [illegible] de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Ste Anne, Rampart et Prieur et mesurant vingt et un pieds huit pouces et dix lignes de face sur [illegible] pieds de profondeur [illegible]. Ensemble avec les bâtisses qui y [illegible].
Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de [illegible], suivant acte au rapport de [illegible], notaire public de cette ville, en date du [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

L. MILLAUDON & als. vs LUCRETIA A. PIERSON
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
1o—UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Treize de l'îlet No [illegible], borné par les rues de la Douane, Rampart, Bienville et Basin, suivant plan de F. N. Tourné, arpenteur, en date du 13 mars 1864, déposé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville, sous le No [illegible]. Le dit terrain mesure trente pieds neuf pouces [illegible] de face à la rue de la Douane sur cent [illegible] pieds de profondeur et face à la rue Rampart [illegible] à l'angle [illegible] parallèles. Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Le dit terrain fait partie de la communauté qui a existé entre Laurent Millaudon et sa défunte épouse et a été acquis par lui de la [illegible] Banque de Louisiane [illegible] suivant acte au rapport de O. H. Perry [illegible] quatre vingtièmes indivis de Bernard Marigny suivant acte au rapport de Louis T. Caire, [illegible] notaire public en cette ville, en date du [illegible] septembre 1851.
Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la dite Laurent Millaudon et de la succession de la dame L. Millaudon, suivant acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1864.
2o—TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Wells, Conti et Broad et désignés par les numéros trente trois et trente-deux de l'îlet numéro quarante [illegible] suivant plan de F. N. Tourné, arpenteur daté du 13 mars 1864 déposé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville, sous le No [illegible]. Les dits terrains mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, entre quatre lignes, entre lignes parallèles.
Le dit terrain No Quarante-un appartient à la communauté qui a existé entre le dit Laurent Millaudon et sa défunte épouse et a été acquis par lui de la défunte épouse [illegible] [illegible] [illegible] Perry ci-dessus [illegible].
Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de dit Laurent Millaudon et de la succession de la dame L. Millaudon suivant acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville en date 22 avril 1864.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

HENRY C. MILLAUDON vs la dame MARIE AGATHE TAMBOURET et son époux.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
1o. Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, Burgundy et Iberville, N. O. de la rue [illegible] [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU, Shérif et Président ex-officio.

FRANCIS BOROE, AU PROFIT DE FREDERICK LANE, vs une portion de terre située rue Lapeyrouse.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], [illegible], Lapeyrouse et [illegible], [illegible].
Le dit terrain formé l'angle des rues [illegible] et St. Ferdinand et mesure trente pieds de face à la rue St-Ferdinand [illegible].
Ensemble avec tous les droits, privilèges [illegible].
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU.

Succession de feu dame PRISCILLA GRIFFITH, décédée veuve de George [illegible].
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente en date du [illegible] 1865 adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Bauer, exécuteur, je procéderai le MARDI, [illegible] janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
1o—Une certaine portion de terrain située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Dumaine, St-[illegible] et [illegible].
[illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOSEPH ELLIOTT vs JOSEPH S. MORGAN.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente en date du 16 janvier 1866 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt janvier 1866, à 10 heures du matin, aux écuries au coin des rues St-Charles et de la Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, à la vente d'un buggy, un poney, un étalon et un lot de harnais.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DU CROISSANT, en liquidation, vs THOMPSON GREENFIELD.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, [illegible] février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
1o—Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, St Joseph, du Camp et Julia, désignés par les Nos Un et Deux. [illegible]
[illegible]
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible], suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du [illegible] 1852.
[illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

EUGENE F. GARCIA vs la dame IRMA KIRSCHLEGAR.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,773—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi vingt-sept de janvier 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :
Trois billets souscrits par Amélie Roussel à son propre ordre et par elle endossés datés Nouvelle-Orléans 17 d'avril mil huit cent cinquante neuf, chacun de la somme de trois mille cinq cent trente piastres [illegible] payables à [illegible] ans de date en l'office de Jules Lalaire, en cette ville, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, accompagné de deux billets sur [illegible] garantis par hypothèque par acte au rapport d'Adolphe Mazureau, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 19 d'avril 1859.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.